

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS » pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.569.230, un actif net de D : 3.558.877 et un bénéfice de la période de D : 37.222.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS », comprenant le bilan au 31 mars 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	2 824 782	2 693 528	3 394 935
Actions et droits rattachés		34	45	34
Obligations et valeurs assimilées		2 801 412	2 656 746	3 368 482
Tires des Organismes de Placement Collectif		23 336	36 737	26 418
Placements monétaires et disponibilités		742 275	1 297 086	949 634
Placements monétaires	5	224 842	1 295 603	814 763
Disponibilités		517 433	1 483	134 871
Créances d'exploitation	6	2 173	160	602
TOTAL ACTIF		3 569 230	3 990 774	4 345 171
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	9 755	8 890	10 863
Autres créditeurs divers	8	598	2 749	13 355
TOTAL PASSIF		10 353	11 640	24 218
ACTIF NET				
Capital	9	3 425 133	3 831 903	4 190 507
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		106 439	117 127	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		27 305	30 104	130 446
ACTIF NET		3 558 877	3 979 134	4 320 953
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 569 230	3 990 774	4 345 171

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Année 2015</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	37 930	30 946	151 722
Revenus des actions		-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		37 602	30 476	150 128
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		328	470	1 591
Revenus des placements monétaires	11	3 815	7 201	23 440
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 745	38 147	175 162
Charges de gestion des placements	12	9 904	9 026	41 761
REVENU NET DES PLACEMENTS		31 841	29 121	133 401
Autres produits		13	-	25
Autres charges	13	(1 192)	(1 349)	(5 375)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 662	27 772	128 051
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 357)	2 332	2 396
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		27 305	30 104	130 446
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 357	(2 332)	(2 396)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 248	(253)	1 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		5 312	493	2 559
RESULTAT DE LA PERIODE		37 222	28 013	132 555

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Période du 01/01 au 31/03/2016 Période du 01/01 au 31/03/2015 Année 2015

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation	30 662	27 772	128 051
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 248	(253)	1 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 312	493	2 559

TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL

Souscriptions

- Capital	161 352	1 091 424	3 079 293
- Régularisation des sommes non distribuables	151	44	69 579
- Régularisation des sommes distribuables	5 697	38 058	87 159

Rachats

- Capital	(932 588)	(641 398)	(2 399 067)
- Régularisation des sommes non distribuables	(849)	(24)	(48 789)
- Régularisation des sommes distribuables	(33 061)	(21 970)	(84 763)

VARIATION DE L'ACTIF NET

(762 076) 494 147 835 966

ACTIF NET

En début de période	4 320 953	3 484 987	3 484 987
En fin de période	3 558 877	3 979 134	4 320 953

NOMBRE D'ACTIONS

En début de période	82 225	68 455	68 455
En fin de période	67 092	77 565	82 225

VALEUR LIQUIDATIVE

53,045 51,301 52,550

TAUX DE RENDEMENT

0,94% 0,77% 3,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évaluées à leur valeur liquidative au 31 Mars 2016.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016, à D : 2.824.782 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		36	34	0,00%
TPR	11	36	34	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		2 705 503	2 801 412	78,72%
Obligations des sociétés		1 258 220	1 291 266	36,28%
AMEN BANK 2006	1 000	10 000	10 072	0,28%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	70 000	71 884	2,02%
ATL 2010/2 TV	1 000	40 000	40 427	1,14%
ATL 2012/1 TF	500	19 920	20 938	0,59%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	100 887	2,83%
ATL SUBORDONNE 2008	2 500	149 400	154 640	4,35%
BTE 2010 B	600	45 000	46 134	1,30%
CIL 2015/1 TF 7.65%	2 000	200 000	209 732	5,89%
TL 2011/3 F	1 000	20 000	20 121	0,57%
TL 2011/1 F	1 150	22 858	23 853	0,67%
TL 2012/1 B TF	800	64 000	66 693	1,87%
TL 2012-2 B	500	40 000	40 431	1,14%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	102 868	2,89%
TL 2014-2 CAT.A TF	1 000	80 000	81 426	2,29%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	80 000	81 023	2,28%
UIB 2011/1 TR B	500	40 000	41 207	1,16%
UIB 2011/2	1 500	62 782	63 380	1,78%
UIB 2012/1 A	2 000	114 260	115 550	3,25%
Obligations de l'Etat		380 514	400 135	11,24%
Emprunt national 2014-A	32 027	314 223	330 289	9,28%
Emprunt national 2014-B	693	66 291	69 846	1,96%
Bons du Trésor Assimilables		612 188	619 973	17,42%
BTA 12/02/2020 5.50%	370	358 195	360 634	10,13%
BTA 15/01/2018 5.30%	26	25 742	25 986	0,73%
BTA 13/01/2021 5.75%	100	96 600	97 655	2,74%
BTA 11/08/2022 5.60%	138	131 651	135 698	3,81%
Bons du Trésor Zéro Coupon		454 582	490 038	13,77%
BTZC 10 2016	21	20 364	20 431	0,57%
BTZC 10 2016	174	150 914	165 581	4,65%
BTZC 10 2016	198	172 234	188 491	5,30%
BTZC 10 2016	70	64 820	67 400	1,89%
BTZC 10 2016	50	46 250	48 135	1,35%
Titres des Organismes de Placement Collectif		23 207	23 336	0,66%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	23 207	23 336	0,66%
Total		2 728 747	2 824 782	79,37%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,14%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à D : 224.842, contre D : 1.295.603 au 31.03.2015, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% Actif net
BTCT	150 000	148 135	148 149	4,16%
BTCT 52 semaines au 12/07/2016	150 000	148 135	148 149	4,16%
Dépôt à vue		75 720	76 693	2,15%
Amen bank pasteur		75 720	76 693	2,15%
Total général		223 855	224 842	6,32%
Pourcentage par rapport au total des actifs				6,30%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2016 à D : 2.173 contre un solde de D : 160 à la même date de l'exercice 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	44	160	44
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	2 129	-	558
Total	2 173	160	602

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2016 à D : 9.755, contre D : 8.890 au 31.03.2015 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Montant HT	8 393	7 649	9 346
TVA	1 511	1 377	1 682
Total TTC	9 904	9 026	11 029
Retenue à la source	149	135	165
Net à payer	9 755	8 890	10 863

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2016 à D : 598, contre D : 2.749 au 31.03.2015, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
	-	-	-
Redevance CMF	308	323	368
Retenues à la source à payer	149	135	165
TCL	35	34	40
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	106	2 257	12 769
Autres	-	-	13
Total	598	2 749	13 355

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	4 190 507
Nombre de titres	82 225
Nombre d'actionnaires	654

Souscriptions réalisées

Montant	161 352
Nombre de titres émis	3 166
Nombre d'actionnaires nouveaux	21

Rachats effectués

Montant	(932 588)
Nombre de titres rachetés	(18 299)
Nombre d'actionnaires sortants	(25)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 248
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	5 312
Régularisation des sommes non distribuables	(698)

Capital au 31-03-2016

Montant	3 425 133
Nombre de titres	67 092
Nombre d'actionnaires	650

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 37.930, pour la période allant du 01.01.2016 au 31.03.2016, contre D : 30.946 pour la période allant du 01.01.2015 au 31.03.2015 et se détaillent comme suit :

	Période allant du 01/01 au 31/03/2016	Période allant du 01/01 au 31/03/2016	Année 2015
<u>Revenus des actions</u>			
- Dividendes	-	-	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- Intérêts	21 377	13 642	74 832
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts (BTA , BTZC)	16 225	16 834	75 296
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>			
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>			
- Intérêts	328	470	1 591
TOTAL	37 930	30 946	151 722

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2016 au 31.03.2016 à D : 3.815 contre D : 7.201 pour la période allant du 01.01.2015 au 31.03.2015 et présente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2016 sur les dépôts à vue et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	Période allant du 01/01 au 31/03/2016	Période allant du 01/01 au 31/03/2016	Année 2015
Intérêts des dépôts à vue	3 102	2 101	12 158
Intérêts des dépôts à terme	-	351	351
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	-	3 998	8 560
Intérêts des BTC	713	751	2 371
TOTAL	3 815	7 201	23 440

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 9.904 contre D : 9.026 pour la même période de l'exercice 2015, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2016.

	Période allant du 01/01 au 31/03/2016	Période allant du 01/01 au 31/03/2016	Année 2015
Comission de gestion	9 904	9 026	41 761
TOTAL	9 904	9 026	41 761

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à D : 1.192 contre D : 1.349 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaillent comme suit :

	Période allant du 01/01 au 31/03/2016	Période allant du 01/01 au 31/03/2016	Année 2015
Redevance CMF	990	903	4 176
TCL	115	96	443
Autres	87	350	757
Total	1 192	1 349	5 375

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.